

CONCOURS Masques de Carnaval

DE NOMBREUX LOTS
À GAGNER !



DU 4 FÉVRIER
AU 25 FÉVRIER 2022

CRÉEZ VOTRE PLUS BEAU MASQUE ET VENEZ PARTICIPER À NOTRE CONCOURS POUR LE CARNAVAL !



La Ville de Saint-Jean-de-Védas organise un concours de masques de carnaval gratuit, du 4 au 25 février 2022, à destination des enfants jusqu'à 12 ans habitant la commune.

DÉCOREZ UN MASQUE VIERGE OU BIEN CRÉEZ UN MASQUE DE A À Z SUR LE THÈME DU CARNAVAL !

COMMENT PARTICIPER ?

- Compléter le coupon d'inscription ci-dessous.
- Joindre une seule photo de la réalisation du masque achevé. Aucun visage ne devra apparaître sur la photo pour préserver l'anonymat du participant.
- Envoyer le coupon d'inscription et la photo par mail à l'adresse suivante : **festivites@saintjeandevédas.fr** (fichier total max. de 2 Mo, format JPG ou PDF) ou à déposer en Mairie (service Festivités), 4 rue de la Mairie, dans une enveloppe nominative. Ce coupon fait également office d'autorisation parentale (ces informations ne seront accessibles qu'au service Festivités).

LOTS À GAGNER :

Un jury composé d'élus et de la Directrice de l'École Municipale d'Arts Plastiques sélectionnera les gagnants. Des chèques cadeaux d'une valeur de 50€, 70€ et 100€ seront remis aux lauréats de chaque catégorie.

LE RÈGLEMENT COMPLET EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA VILLE, RUBRIQUE CULTURE/FESTIVITÉS.

COUPON D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE MASQUES DE CARNAVAL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Je soussigné(e) autorise mon enfant
à participer au concours de masques de Carnaval dans la catégorie

- de 6 ans

de 6 à 9 ans

de 10 à 12 ans

Fait à :

Le :

Signature
des parents :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise la Ville de Saint Jean-de-Védas à reproduire les images prises de mon enfant et de son masque de carnaval. À cet effet, j'autorise la Ville de Saint-Jean-de-Védas à utiliser, exploiter, diffuser, en tout ou en partie, les visuels transmis dans le cadre du concours de masques de carnaval. Cette autorisation valable 5 ans, comprend le droit de reproduire, de représenter et de communiquer ce matériel au public, notamment par diffusion sur les supports de communication de la Ville notamment son site internet et les réseaux sociaux de la Ville. Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation de la présente autorisation.